

D33_Pôle Entreprises / Prospectives
CHAMBRE AGRICULTURE DE LA GIRONDE

BON A FACTURER

17 COURS XAVIER ARNOZAN
CS 71305
33082 BORDEAUX
Tél. : +33 (0)5 56 79 64 00
Fax : +33 (0)5 56 79 64 24
Etablissement public administratif
Code APE 9411Z
Siret 183 300 052 00036
No TVA FR87183300052

LA FERME CERONNAISE
LA FERME D'ILLATS
LIEU-DIT CAULET
33720 CERONS
FRANCE

 Objet :	Suivi post installation avec avenant
---	--------------------------------------

Dossier suivi par :

SURJUS Agnès - +33 (0)5 56 79 64 14 / +33 (0)6 36 48 18 09 / a.surjus@gironde.chambagri.fr
17 COURS XAVIER ARNOZAN
33000 BORDEAUX
Création par Nathalie OUSPOINTOUR

Désignation		Quantité	Prix Unitaire HT	Remise %	Montant HT	TVA
Code produit	Libellé					
D33P_INS_007	Avenant	1,00	230,00 €		230,00 €	20,00 %
R72P_INS_012	Suivi après installation	1,00	100,00 €		100,00 €	20,00 %

Code TVA	Base HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC à payer
62 - TVA collectée 20%	330,00 €	20,00 %	66,00 €	396,00 €
TOTAL	330,00 €		66,00 €	396,00 €

Régime TVA encaissement

Pour valoir titre exécutoire conformément aux dispositions de l'article 192 du décret N° 2012-1246 du 7 nov 2012.

 Modalités de paiement : Sans escompte et avant la date d'échéance

- par virement : IBAN FR76 1007 1330 0000 0010 0024 606 - BIC TRPUFRP1
- par chèque libellé à l'ordre de Monsieur l'Agent Comptable de la Chambre d'agriculture de Gironde
Tout paiement à une date ultérieure à l'échéance entraînera l'application de pénalités de retard augmenté du montant de l'indemnité pour frais de recouvrement fixée à 40 €.

 Modalités de recours :

Vous disposez d'un délai de 2 mois pour contester la facture. Les recours éventuels sont de la compétence du Tribunal Administratif de Bordeaux.

 Facture à régler avant le : 12/01/2023 <u>Mode de paiement :</u>	Vignette à retourner avec votre règlement N° : 0D33_000536415_001 Date : 13/12/2022 Net à Payer : 396,00 € N° client : E000175750
--	---